

## COMMUNE DE KEMBS

5 rue de Saint-Louis  
68680 KEMBS



### PROCES-VERBAL

de la réunion ordinaire du Conseil Municipal qui s'est tenue le lundi 26 mars 2018 à 19h30 dans la salle de la Mairie de KEMBS après convocation légale des membres, sous la présidence de M. Gérard KIELWASSER, Maire.

Etaient présents : MM. KIELWASSER Gérard (Maire), BANDINELLI Jean-Paul, JUILLET Jean, Mmes BACH Céline MYOTTE Martine, ROSSE Christiane, M. SCHACHER Francis (Adjoints), Mme BOGUET Josiane, MM. HARTMANN Thierry, GERBER François, Mme LANG Rachel, M. LEPROTTI Eric, Mmes MALPARTY Patricia, MEYER Karine, ROOS Nicole, MM. ROUDAIRE Joël, SUTTER Jean-Philippe, THOMA Yves, TIXERONT Claude, WITWICKI Lucien (Conseillers municipaux)

Etaient absentes excusées : Mmes RUDLER Suzanne (Adjointe), BEAUSEIGNEUR Véronique, MULLER Valérie (Conseillères municipales)

Assiste : Mme KIRCHHOFFER Floriane, Directrice Générale des Services

M. le Maire ouvre la séance du Conseil Municipal en souhaitant la bienvenue à tous les conseillers.

Puis il passe à l'appel et constate que sur 23 conseillers en fonction, 20 sont présents. Le quorum étant dépassé, le Conseil peut donc valablement délibérer.

M. KIELWASSER donne lecture à l'assemblée de la lettre de démission de Mme Véronique BEAUSEIGNEUR, ainsi le nombre de conseillers en fonction est ramené à 22.

M. KIELWASSER rappelle les questions portées à l'ordre du jour de la présente réunion, annexé à la convocation et aux différents rapports adressés aux conseillers.

### ORDRE DU JOUR

- Point 01      Approbation du procès-verbal de la séance du Conseil Municipal du 26 février 2018
- Point 02      Rapport de la réunion de la Commission Technique – Urbanisme du 5 mars 2018
- Point 03      Rapport de la réunion des Commissions réunies du 12 mars 2018
- Point 04      Approbation des comptes de gestion 2017
- Point 05      Approbation des comptes administratifs 2017
- Point 06      Affectation des résultats de l'exercice 2017
- Point 07      Bilan des cessions et acquisitions immobilières réalisées par la Commune en 2017
- Point 08      Budgets primitifs 2018
- Point 09      Fixation du taux des différentes taxes
- Point 10      Acquisition d'équipements pour la vie associative locale
- Point 11      Demande de subvention d'un établissement scolaire - Lycée Jean Mermoz de SAINT-LOUIS
- Point 12      Opération de dragage d'entretien du canal du Rhône au Rhin
- Point 13      Contrat de bail concernant l'accueil d'installations de communications électroniques avec la société Free Mobile
- Point 14      Communication du rapport d'activité et du Compte administratif 2017 du Syndicat d'électricité et de gaz du Rhin

- Point 15      Modification de la composition des commissions municipales
- Point 16      Compte-rendu de la délégation de pouvoirs dans le cadre des marchés publics
- Point 17      Divers

L'assemblée locale, à l'unanimité, approuve les propositions de M. Gérard KIELWASSER.

Les conseillers donnent également leur accord unanime sur la proposition de M. le Maire de compléter le point 10 - Acquisition d'équipements pour la vie associative locale de la façon suivante :

- Point 10.C – ASL Badminton  
 Point 10.D – Tennis Club Kembs Niffer  
 Point 10.E – ASL Gymnastique.

### **Point 01 – Approbation du procès-verbal de la séance du Conseil Municipal du 26 février 2018**

Le procès-verbal de la réunion publique du 26 février 2018 a été transmis à l'ensemble des conseillers en date du 16 mars 2018.

Celui-ci, ne soulevant pas d'observations particulières, a été adopté et signé par les conseillers présents.

### **Point 02 – Rapport de la réunion de la Commission Technique – Urbanisme du 5 mars 2018**

#### **I. Demandes de permis de construire, de permis de démolir et déclarations préalables**

- Les demandes ci-dessous ont reçu un avis favorable :
  - KILBERTH Andreas, piscine, 17 rue des Vosges
  - NOBLECOURT Marc, modification du garage, 6 Gare IV
  - DE WITTE Karel, fenêtres de toit, 42 rue de l'Europe
  - BASLER Philippe, démolition d'une ancienne habitation + dépendance, 21 rue du Maréchal Foch
  - BISSEL Jean-Marc, garage + démolition d'une dépendance, 16 rue de la Liberté

Pour la déclaration préalable de BURKARD Nadia relative à la construction d'une piscine et d'un local technique sur une propriété sise 21 rue des Champs, il est précisé que le local technique devra être édifié strictement sur les limites séparatives sans débord de toiture sur les parcelles voisines. Les eaux pluviales devront être récupérées et infiltrées sur la propriété et en aucun cas renvoyées vers le réseau d'assainissement ou les terrains voisins.

#### **II. Divers**

La société DESIGN CENTER représentée par Maurice BOTTAN nous soumet une demande pour la création d'une servitude de passage sur une propriété communale sise rue Pasteur. Le nouveau propriétaire du bien immobilier sis 2 rue de la Liberté envisage de créer un second logement sur sa propriété et il nous sollicite afin de desservir celui-ci par un nouvel accès donnant sur la rue Pasteur.

La commission technique décide de ne pas donner une suite favorable à cette demande pour des raisons de sécurité d'autant plus que la circulation automobile dans la rue Pasteur n'est pas facilitée par l'étroitesse de cette voie.

Ce rapport a été approuvé à l'unanimité.

### **Point 03 – Rapport de la réunion des Commissions réunies du 12 mars 2018**

M. le Maire donne la parole à M. Claude TIXERONT, Conseiller Municipal délégué aux finances en vue de donner les détails concernant les différents points à l'ordre du jour.

#### **I. Approbation des comptes administratifs et de gestion 2017**

Monsieur le Maire expose :

Le Conseil Municipal est invité à approuver les comptes administratifs de l'exercice 2017 présentés par l'ordonnateur.

Chaque conseiller a été destinataire de documents récapitulatifs retraçant l'ensemble des opérations réalisées au cours de l'exercice écoulé.

Les vérifications d'usage ont montré qu'il y a parfaite concordance entre les comptes de gestion et les comptes administratifs.

L'étude des documents par articles budgétaires donnent lieu à des questions auxquelles sont apportées les précisions.

## II. Affectation des résultats de l'exercice 2017

Conformément aux instructions budgétaires et comptables M4 et M14, le Conseil Municipal doit se prononcer sur l'affectation des résultats cumulés de la section d'exploitation pour le budget annexe et fonctionnement pour le budget principal à la clôture de l'exercice 2017.

### ➤ Budget annexe de l'eau

Le compte administratif de l'année 2017 du budget annexe de l'eau présente un excédent d'exploitation cumulé de 221 462,27€.

Les dépenses restant à réaliser de la section d'investissement s'élèvent à 50 500,- € et peuvent être financées par l'excédent de la section d'investissement.

Il est donc proposé d'inscrire les 221 462,27 € en section d'exploitation au compte 002 du Budget primitif 2018.

### ➤ Budget principal

Le compte administratif 2017 du budget principal dégage un excédent de clôture en section de fonctionnement de 2 066 893,99 €.

Les dépenses restant à réaliser de la section d'investissement s'élèvent à 688 472,31€. Le résultat de la section d'investissement est de – 326 737,44 €.

Il est donc proposé d'affecter 1 015 209,75 € en section d'investissement au compte 1068 et le solde de 1 051 684,24 € en section de fonctionnement au compte 002 du Budget primitif 2018.

## III. Budgets primitifs 2018

M. TIXERONT commente les propositions de budgets primitifs, qui ont fait l'objet de documents récapitulatifs à destination de l'ensemble des Conseillers, qui seront finalisés pour être soumis au Conseil Municipal du 26.03.2018. M. le Maire explique les investissements projetés pour 2018.

## IV. Fixation du taux des différentes taxes

M. le Maire expose :

Il est proposé au Conseil Municipal d'augmenter les taux de la taxe d'habitation, de la taxe foncière sur les propriétés bâties et non bâties de 1 % et de les arrêter de la façon suivante pour 2018 :

	Taux 2017	Taux 2018
- Taxe d'habitation (TH)	16,30 %	16,46 %
- Taxe foncière bâtie (TFB)	12,71 %	12,84 %
- Taxe foncière non bâtie (TFNB)	69,06 %	69,75 %

Cette proposition donne lieu à un débat.

En effet, certains conseillers attirent l'attention de l'assemblée sur le fait que les taxes dans tous les secteurs de la vie augmentent et que cela génère une baisse du niveau de vie notamment pour les personnes ayant de faibles revenus.

Après débat, l'augmentation de 1 % du taux des taxes communales sera soumise au vote lors de la séance du Conseil municipal.

## V. Divers

M. le Maire communique les dates des différentes réunions prévues.

Il explique également que sera soumise aux conseillers très prochainement la possibilité d'intégrer des commissions communales afin de compléter l'effectif (suite au départ de Conseillers) ou selon leur centre d'intérêts.

Plus personne ne demandant la parole, la séance a été levée à 21h45.

Ce rapport a été approuvé à l'unanimité.

### **Point 04 – Approbation des comptes de gestion 2017**

Monsieur le Maire expose :

Le Conseil Municipal est invité à approuver les comptes de gestion de l'exercice 2017 présentés par Mme VALENTINI, Trésorière et Comptable de la Commune.

Ces documents se soldent par les mêmes résultats que ceux du Compte Administratif à savoir :

#### **1. Service de l'eau**

M. KIELWASSER propose au Conseil Municipal d'approuver le compte de gestion du service de l'eau 2017 qui s'établit comme suit :

	<b>Dépenses</b>	<b>Recettes</b>	<b>Solde d'exécution</b>
Section d'exploitation	844 376,06	943 002,58	+ 98 626,52
Section d'investissement	80 268,92	116 211,24	+ 35 942,32
<b>TOTAL CUMULE</b>	<b>924 644,98</b>	<b>1 059 213,82</b>	<b>+ 134 568,84</b>

#### **2. Compte de la Commune - principal**

M. KIELWASSER propose au Conseil Municipal d'approuver le compte de gestion du budget principal 2017 qui s'établit comme suit :

	<b>Dépenses</b>	<b>Recettes</b>	<b>Solde d'exécution</b>
Section d'exploitation	4 605 510,64	5 611 041,94	+ 1 005 531,30
Section d'investissement	1 718 834,93	890 884,44	- 827 950,49
<b>TOTAL CUMULE</b>	<b>6 324 345,57</b>	<b>6 501 926,38</b>	<b>+ 177 580,81</b>

Il est proposé au Conseil Municipal :

- d'approuver les comptes de gestion qui lui sont présentés et donner le quitus à Mme VALENTINI, comptable, pour la gestion des comptes de la Commune.

Ce rapport a été approuvé à l'unanimité.

**Point 05 – Approbation des comptes administratifs 2017**

Monsieur le Maire expose :

Le Conseil Municipal est invité à approuver les comptes administratifs de l'exercice 2017 présentés par l'ordonnateur.

Chaque conseiller a été destinataire de documents récapitulatifs retraçant l'ensemble des opérations réalisées au cours de l'exercice écoulé. Les vérifications d'usage ont montré qu'il y a parfaite concordance entre les comptes de gestion et les comptes administratifs.

**1. Compte administratif du service de l'eau**

M. KIELWASSER propose au Conseil Municipal d'approuver le compte administratif du service de l'eau 2016 qui s'établit comme suit :

		DEPENSES	RECETTES	SOLDE D'EXECUTION
REALISATIONS DE L'EXERCICE (mandats et titres)	Section d'exploitation	A 844 376,06	G 943 002,58	G-A + 98 626,52
	Section d'investissement	B 80 268,92	H 116 211,24	H-B + 35 942,32
REPORTS DE L'EXERCICE N-1	Report en section d'exploitation (002)	C	122 835,75	
	Report en section d'investissement (001)	D	208 471,98	
TOTAL (réalisations + reports)		P = A+B+C+D 924 644,98	Q = G+H+I+J 1 390 521,55	= Q+P + 465 876,57
RESTES A REALISER A REPORTER EN N+1	Section d'exploitation	E	K	
	Section d'investissement	50 500,00	L	
	TOTAL des restes à réaliser à reporter en N+1	50 500,00	= K+L	
		E+F		
		DEPENSES	RECETTES	SOLDE D'EXECUTION
RESULTAT CUMULE	Section d'exploitation	= A+C+E 844 376,06	= G+I+K 1 065 838,33	+ 221 462,27
	Section d'investissement	= B+D+F 130 768,92	= H+J+L 324 683,22	+ 193 914,30
	TOTAL CUMULE	= A+B+C+D+E+F 975 144,98	= G+H+I+J+K+L 1 390 521,55	+ 415 376,57

**2. Compte administratif principal**

M. KIELWASSER propose au Conseil Municipal d'approuver le compte administratif principal 2017 qui s'établit comme suit :

		DEPENSES	RECETTES	SOLDE D'EXECUTION
REALISATIONS DE L'EXERCICE (mandats et titres)	Section de fonctionnement	A 4 605 510,64	G 5 611 041,94	+ 1 005 531,30
	Section d'investissement	B 1 718 934,93	H 890 884,44	- 828 050,49
		+	+	
REPORTS DE L'EXERCICE N-1	Report en section de fonctionnement (002)	C	I 1 061 362,69	
	Report en section d'investissement (001)	D	J 501 213,05	
		=	=	<b>SOLDE D'EXECUTION</b>
	TOTAL (réalisations + reports)	6 324 345,57 = A+B+C+D	8 064 502,12 = G+H+I+J	+ 1 740 156,55
RESTES A REALISER A REPORTER EN N+1	Section de fonctionnement	E	K	
	Section d'investissement	F 688 472,31	L	
	TOTAL des restes à réaliser à reporter en N+1	= E+F 688 472,31	= K + L	
				<b>SOLDE D'EXECUTION</b>
RESULTAT CUMULE	Section d'exploitation	= A+C+E 4 605 510,64	= G+I+K 6 672 404,63	+ 2 066 893,99
	Section d'investissement	= B+D+F 2 407 307,24	= H+J+L 1 392 097,49	- 1 015 209,75
	TOTAL CUMULE	= A+B+C+D+E+F 7 012 817,88	= G+H+I+J+K+L 8 064 502,12	+ 1 051 684,24

Afin de passer au vote et conformément aux dispositions des articles correspondants du Code Général des Collectivités Territoriales qui réglementent l'adoption du Compte administratif, M. le Maire quitte la salle.

Le Conseil Municipal désigne M. BANDINELLI Jean-Paul, en sa qualité de 1<sup>er</sup> adjoint, comme Président de séance.

Après avoir constaté que la gestion financière générale de l'exercice 2017 est "saine", M. BANDINELLI propose de voter sur l'adoption des comptes administratifs de la Commune.

Les propositions ont été approuvées à l'unanimité.

Les élus remercient la participation active de M. TIXERONT ainsi que celle des agents œuvrant au service des finances et à la comptabilité pour leur implication quotidienne dans la bonne gestion des deniers de la Commune.

#### **Point 06 – Affectation des résultats de l'exercice 2017**

Conformément aux instructions budgétaires et comptables M4 et M14, le Conseil Municipal doit se prononcer sur l'affectation des résultats cumulés de la section d'exploitation pour le budget annexe et fonctionnement pour le budget principal à la clôture de l'exercice 2016.

#### ➤ **Budget annexe de l'eau**

Le compte administratif de l'année 2017 du budget annexe de l'eau présente un excédent d'exploitation cumulé de 221 462,27 €.

Les dépenses restant à réaliser de la section d'investissement s'élèvent à 50 500,- € et peuvent être financées par l'excédent de la section d'investissement.

Il est donc proposé d'inscrire les 221 462,27 € en section d'exploitation au compte 002 du Budget primitif 2018.

➤ **Budget principal**

Le compte administratif 2017 du budget principal dégage un excédent de clôture en section de fonctionnement de 2 066 893,99 €.

Les dépenses restant à réaliser de la section d'investissement s'élèvent à 688 472,31€. Le résultat de la section d'investissement est de – 326 737,44 €.

Il est donc proposé d'affecter 1 015 209,75 € en section d'investissement au compte 1068 et le solde de 1 051 684,24 € en section de fonctionnement au compte 002 du Budget primitif 2018.

Les propositions ont été approuvées à l'unanimité.

**Point 07 – Bilan des opérations immobilières réalisées par la Commune en 2017**

M. le Maire expose :

L'article 11 de la Loi n° 95-127 du 8 février 1995 tend à apporter ainsi une meilleure connaissance des mutations immobilières réalisées par les Collectivités Locales. Il prévoit que les assemblées délibérantes devront débattre au moins une fois par an sur le bilan de la politique foncière menée par la Commune et que ce bilan sera annexé au compte administratif. Pour ce faire, je vous ai transmis un tableau récapitulatif des cessions et acquisitions immobilières effectuées par la Commune en 2017.

Je vous propose donc d'approuver le bilan des cessions et acquisitions immobilières effectuées par la Commune lors du dernier exercice qui démontre que :

- la Commune a procédé à des acquisitions de terrain de voirie afin de régulariser des largeurs de voiries rue de Schlierbach et rue de la Hardt.

Cette proposition a été approuvée à l'unanimité.

**Point 08 – Budgets primitifs 2018**

M. le Maire propose au Conseil Municipal les projets des budgets primitifs :

1. Le budget annexe de l'eau établi selon document remis aux conseillers est arrêté de la façon suivante :

a) Section Exploitation	: Dépenses	1 119 162,27 € contre 971 835,75 € en 2017
	Recettes	1 119 162,27 € contre 971 835,75 € en 2017
b) Section Investissement	: Dépenses	353 154,75 € contre 324 683,22 € en 2017
	Recettes	353 154,75 € contre 324 683,22 € en 2017

2. Le budget principal est soumis au Conseil Municipal conformément au document remis à chacun des conseillers.

M. KIELWASSER soulève les orientations générales de ce document :

a) Section Fonctionnement

Cette section porte sur un montant total en recettes et en dépenses de 6 266 701,69 € contre 6 080 955,92 € en 2017.

b) Section Investissement

La masse globale des crédits inscrits dans cette section en recettes et en dépenses est chiffrée à 2 515 221,44 € contre 2 445 926,92 € en 2017.

Ces propositions ont été approuvées à l'unanimité.

### **Point 09 – Fixation du taux des différentes taxes**

M. le Maire expose :

Il est proposé au Conseil Municipal d'augmenter les taux de la taxe d'habitation, de la taxe foncière sur les propriétés bâties et non bâties de 1 % et de les arrêter de la façon suivante pour 2018 :

	Taux 2017	Taux 2018
- Taxe d'habitation (TH)	16,30 %	16,46 %
- Taxe foncière bâtie (TFB)	12,71 %	12,84 %
- Taxe foncière non bâtie (TFNB)	69,06 %	69,75 %

Ces propositions ont été approuvées par 20 conseillers et 2 conseillers votent contre.

### **Point 10 – Acquisition d'équipements pour la vie associative locale**

#### **A. Jeunes Sapeurs-Pompiers (J.S.P.)**

Le Président de l'Association des Jeunes Sapeurs-Pompiers sollicite la Commune pour la prise en charge de l'acquisition de 30 ensembles brasserie (une table et deux bancs) et de 2 chariots pour les activités de l'association. Le coût proposé par la société GUICHARD Collectivités s'élève à 4 738,56 € TTC.

Les dépenses liées aux activités des associations ont été présentées lors de la Commission Vie Associative et Culturelle du 28 novembre 2017 dont le compte-rendu a été approuvé lors du Conseil Municipal du 18 décembre 2017 pour un montant de 5 000 €. La disponibilité budgétaire est effective sur le compte d'exécution prévu à cet effet.

Il est proposé au Conseil Municipal :

- de répondre favorablement au souhait de cette association locale
- de prendre en charge l'acquisition du matériel susvisé aux conditions financières proposées
- d'autoriser M. le Maire à passer commande dans les meilleurs délais
- d'accepter dès à présent la participation financière de 2 369,28 € de l'Association des Jeunes Sapeurs-Pompiers à cet achat arrêté à un montant total de 4 738,56 € TTC
- d'imputer la dépense et la recette aux chapitres correspondants du Budget 2018.

Ces propositions ont été approuvées à l'unanimité.

#### **B. G'Rhin de Sel**

La Présidente de l'association G'Rhin de Sel sollicite la Commune pour la prise en charge de l'acquisition d'équipements divers pour les activités de l'association. Les coûts proposés par :

- la société ROELLINGER pour des fournitures s'élevant à 156 € TTC
- la société du KRESBACH pour un matériel s'élevant à 99 € TTC
- la société WELDOM pour des matériels de jardinage s'élevant à 239,09 € TTC

soit un montant total de 494,09 € TTC.

Les dépenses liées aux activités des associations ont été présentées lors de la Commission Vie Associative et Culturelle du 28 novembre 2017 dont le compte-rendu a été approuvé lors du Conseil Municipal du 18 décembre 2017 pour un montant de 1 000 €. La disponibilité budgétaire est effective sur le compte d'exécution prévu à cet effet.

Il est proposé au Conseil Municipal :

- de répondre favorablement au souhait de cette association locale
- de prendre en charge l'acquisition du matériel susvisé aux conditions financières proposées
- d'autoriser M. le Maire à passer commande dans les meilleurs délais
- d'accepter dès à présent la participation financière de 247,05 € de l'association G'Rhin de Sel à cet achat arrêtée à un montant total de 494,09 € TTC
- d'imputer la dépense et la recette aux chapitres correspondants du Budget 2018.

Ces propositions ont été approuvées à l'unanimité.



### **C. ASL Badminton**

Le Président de l'Association de l'ASL Badminton sollicite la Commune pour la prise en charge de l'acquisition de l'évolution du lanceur de volants pour les activités de l'association. Le coût proposé par la société BADENKO s'élève à 843 € TTC.

Les dépenses liées aux activités des associations ont été présentées lors de la Commission Vie Associative et Culturelle du 28 novembre 2017 dont le compte-rendu a été approuvé lors du Conseil Municipal du 18 décembre 2017 pour un montant de 900 €. La disponibilité budgétaire est effective sur le compte d'exécution prévu à cet effet.

Il est proposé au Conseil Municipal :

- de répondre favorablement au souhait de cette association locale
- de prendre en charge l'acquisition du matériel susvisé aux conditions financières proposées
- d'autoriser M. le Maire à passer commande dans les meilleurs délais
- d'accepter dès à présent la participation financière de 421,50 € de l'Association ASL Badminton à cet achat arrêté à un montant total de 843 € TTC
- d'imputer la dépense et la recette aux chapitres correspondants du Budget 2018.

Ces propositions ont été approuvées à l'unanimité.

### **D. Tennis Club Kembs Niffer**

La Présidente de l'Association Tennis Club Kembs Niffer sollicite la Commune pour la prise en charge de l'acquisition d'une porte d'entrée en PVC. Le coût proposé par la société POINT P s'élève à 1 377,14 € TTC.

Les dépenses liées aux activités des associations ont été présentées lors de la Commission Vie Associative et Culturelle du 28 novembre 2017 dont le compte-rendu a été approuvé lors du Conseil Municipal du 18 décembre 2017 pour un montant de 1 600 €. La disponibilité budgétaire est effective sur le compte d'exécution prévu à cet effet.

Il est proposé au Conseil Municipal :

- de répondre favorablement au souhait de cette association locale
- de prendre en charge l'acquisition du matériel susvisé aux conditions financières proposées
- d'autoriser M. le Maire à passer commande dans les meilleurs délais
- d'accepter dès à présent la participation financière de 688,57 € de l'Association Tennis Club Kembs Niffer à cet achat arrêté à un montant total de 1 377,14 € TTC
- d'imputer la dépense et la recette aux chapitres correspondants du Budget 2018.

Ces propositions ont été approuvées à l'unanimité.

### **E. ASL Gymnastique**

La Présidente de l'association ASL Gymnastique sollicite la Commune pour la prise en charge de l'acquisition de mini barres parallèles. Le coût proposé par la société GYMNOVA s'élève à 1 064,40 € TTC.

Les dépenses liées aux activités des associations ont été présentées lors de la Commission Vie Associative et Culturelle du 28 novembre 2017 dont le compte-rendu a été approuvé lors du Conseil Municipal du 18 décembre 2017 pour un montant de 1 100 €. La disponibilité budgétaire est effective sur le compte d'exécution prévu à cet effet.

Il est proposé au Conseil Municipal :

- de répondre favorablement au souhait de cette association locale
- de prendre en charge l'acquisition du matériel susvisé aux conditions financières proposées
- d'autoriser M. le Maire à passer commande dans les meilleurs délais
- d'accepter dès à présent la participation financière de 532,20 € de l'association ASL Gymnastique à cet achat arrêté à un montant total de 1 064,40 € TTC
- d'imputer la dépense et la recette aux chapitres correspondants du Budget 2018.

Ces propositions ont été approuvées à l'unanimité.

**Point 11 – Demande de subvention d'un établissement scolaire - Lycée Jean Mermoz de SAINT-LOUIS**

M. le Maire expose :

Le lycée JEAN MERMOZ de SAINT-LOUIS a décidé d'organiser un voyage de découverte à Cardiff au Royaume-Uni du 21 au 27 mai 2018 pour ses élèves de seconde.

Trois élèves de la Commune scolarisés dans cet établissement peuvent bénéficier de cette action éducative.

Le lycée sollicite une subvention communale pour alléger la participation financière des parents à cette opération.

Il est proposé au Conseil Municipal :

- de soutenir, comme par le passé, financièrement cette initiative dans les limites des crédits accordés pour des actions similaires
- d'accorder une subvention de 5,- € par jour et par élève domicilié dans la Commune pour ce séjour
- d'imputer la dépense au chapitre correspondant du Budget 2018.

Ces propositions ont été approuvées à l'unanimité.

M. THOMA propose l'éventualité d'augmenter le montant journalier de la subvention qui est actuellement proposé. Cette proposition sera étudiée.

**Point 12 - Opération de dragage d'entretien du canal du Rhône au Rhin**

Monsieur le Maire expose :

Il s'agit d'une opération de dragage d'entretien du canal du Rhône au Rhin dont l'avis du Conseil Municipal est sollicité par la Direction Départemental des Territoires du Haut-Rhin (service police de l'eau du Département du Haut-Rhin).

Il rappelle que l'organisme Voies Navigables de France est chargé, pour le compte de l'Etat, de la gestion et de l'exploitation de l'ensemble des voies de navigation et de ses dépendances terrestres qui lui est confié.

Ce sont 500 km de voies navigables qui sont gérées par la direction Territoriale de Strasbourg sur 250 km du Nord au Sud en passant par 5 départements (57 – 67 – 68 – 90 et 70) et irrigant de nombreuses villes.

Le présent dossier consiste à une demande d'autorisation unique des opérations de dragage d'entretien pluriannuel de l'UHC 2 (Unité Hydrographique Cohérente) de la Direction Territoriale de Strasbourg sur une période de 10 années (2018-2027).

Le but étant de maintenir une fonction hydrologique optimum, afin de prévenir les risques d'inondation, de maintenir le bon état écologique du milieu et de maintenir et garantir une profondeur suffisante à la circulation des bateaux de commerce, de passagers et de plaisance.

L'UHC 2 mesure 36 km de long. Sur 10 ans, le volume total des sédiments à draguer est estimé à 33 000 m<sup>3</sup> (10 000 m<sup>3</sup> maximum sur une année).

Il est demandé au Conseil municipal :

- d'émettre un avis à ces opérations de dragage d'entretien du canal du Rhône au Rhin.

Cette proposition a été approuvée à l'unanimité.

**Point 13 – Contrat de bail concernant l'accueil d'installations de communications électroniques avec la Société FREE MOBILE**

M. le Maire expose :

La Société FREE MOBILE a effectué une proposition de bail en vue d'implanter ses installations de communications électroniques sur le ban de KEMBS, sur le Château d'eau 8 rue de Schlierbach (cadastrée section 2 parcelle n° 687).

FREE MOBILE souhaite installer ses antennes et équipements en lieu et place des installations de BOUYGTEL.

Le loyer annuel à verser à la Commune s'élèvera 5 000,- € net. La durée du bail initial est de 7 ans.

Le Conseil Municipal est invité à :

- approuver le projet de bail ci joint
- charger M. le Maire de signer l'ensemble des documents à intervenir dans ce dossier
- d'affecter les recettes au chapitre concerné du Budget.

Ces propositions ont été approuvées à l'unanimité.

M. BANDINELLI porte à connaissance des conseillers le planning d'installation du Pylône FREE Mobile au Neuweg à savoir un début de travaux le 6 avril et une fin prévisionnelle le 23 juin 2018.

**Point 14 – Communication du rapport d'activité 2017 et du compte administratif 2017 du Syndicat d'Electricité et de Gaz du Rhin**

Conformément à l'article L. 5211-39 du Code Général des Collectivités Territoriales, M. le Maire porte à connaissance des Conseillers municipaux le rapport d'activité 2017 accompagné du Compte administratif 2017 du Syndicat d'Electricité du Rhin.

Ces deux documents sont annexés au présent envoi.

Le Conseil Municipal a pris connaissance de ces documents.

**Point 15 – Modification de la composition des commissions municipales**

Conformément à l'article L. 2541-8 du Droit Local, le Conseil Municipal peut créer en son sein des commissions chargées de l'examen préparatoire des affaires et questions qui doivent être soumises à l'assemblée locale. Ces commissions ont été créées lors de la réunion du Conseil du 14 avril 2014.

Elles comprennent outre le Maire, Président de droit :

- un vice-président (l'adjoint délégué responsable de la Commission)
- un rapporteur et un rapporteur adjoint
- plusieurs membres

Il s'avère qu'il est nécessaire de revoir la composition de certaines commissions en raison de vacances inhérentes au départ de certains conseillers. La commission Animation jeunes et économie d'énergie est dissoute en raison du départ de son Vice-Président, les tâches ont été réparties dans les commissions restantes.

La composition des commissions modifiées s'établit comme suit :

COMMISSIONS	COMPOSITION		
<b>ADMINISTRATION GENERALE</b>	<b>Président :</b>	M. KIELWASSER	Gérard
Finances	<b>Vice-Président :</b>	M. TIXERONT	Claude
Impôts locaux	<b>Rapporteur :</b>	M. SUTTER	Jean-Philippe
Gestion du personnel communal	<b>Rapporteur-adjoint :</b>	M. BANDINELLI	Jean-Paul
Relations publiques	<b>Membres :</b>	Mme RUDLER	Suzanne
Affaires juridiques		M. JUILLET	Jean
Technoport		Mme MYOTTE	Martine
Négociations		M. SCHACHER	Francis
Presse		Mme ROSSE	Christiane
		Mme BACH	Céline
		M. GERBER	François
		M. ROUDAIRE	Joël
		M. THOMA	Yves

COMMISSIONS	COMPOSITION		
<b>VIE ASSOCIATIVE ET CULTURELLE</b> Sports et culture  Relations avec les associations Gestion : - de la salle polyvalente - de l'Espace Rhénan - du Stade Planning salles Bibliothèque Sites internet Informatique Téléphonie Animations été Rheinliebe	<b>Président :</b> <b>Vice-Président :</b>  <b>Rapporteur :</b> <b>Rapporteur-adjoint :</b> <b>Membres :</b>	M. KIELWASSER M. BANDINELLI Mme MALPARTY Mlle MULLER Mme RUDLER M. JUILLET Mme MYOTTE M. SCHACHER Mme ROSSE Mme BACH Mme LANG M. ROUDAIRE M. SUTTER M. TIXERONT	Gérard Jean-Paul (Responsable de la commission) Patricia Valérie Suzanne Jean Martine Francis Christiane Céline Rachel Joël Jean-Philippe Claude

COMMISSIONS	COMPOSITION		
<b>AFFAIRES SOCIALES  ET INFORMATIONS</b> Affaires sanitaires et sociales : - logements sociaux - RSA Informations : - administrés : le lien, le p'tit lien - agenda communal 3 <sup>ème</sup> âge Intendance fêtes et cérémonies Conseil des Sages : - repas de Noël des Aînés - transport et excursions - visite maison médicalisée Seniors Relations inter-âges	<b>Président :</b> <b>Vice-Président :</b>  <b>Rapporteur :</b> <b>Rapporteur-adjoint :</b> <b>Membres :</b>	M. KIELWASSER Mme RUDLER Mme MEYER Mme ROOS M. BANDINELLI M. JUILLET Mme MYOTTE M. SCHACHER Mme ROSSE Mme BACH M. TIXERONT Mme LANG Mme MALPARTY M. SUTTER	Gérard Suzanne (Responsable de la commission) Karine Nicole Jean-Paul Jean Martine Francis Christiane Céline Claude Rachel Patricia Jean-Philippe

COMMISSIONS	COMPOSITION		
<b>TECHNIQUE - URBANISME</b> Plan d'occupation des sols Urbanisme Permis de construire Bâtiments communaux Voiries Réseaux Cérémonies patriotiques	<b>Président :</b> <b>Vice-Président :</b>  <b>Rapporteur :</b> <b>Rapporteur-adjoint :</b> <b>Membres :</b>	M. KIELWASSER M. JUILLET M. GERBER M. THOMA M. BANDINELLI Mme RUDLER Mme MYOTTE M. SCHACHER Mme ROSSE Mme BACH M. TIXERONT M. HARTMANN M. LEPROTTI Mme ROOS M. ROUDAIRE M. WITWICKI	Gérard Jean (Responsable de la commission) François Yves Jean-Paul Suzanne Martine Francis Christiane Céline Claude Thierry Eric Nicole Joël Lucien

COMMISSIONS	COMPOSITION		
<p><b>AFFAIRES SCOLAIRES ET PETITE ENFANCE</b></p> <p>Affaires scolaires Ecoles – lycées – collèges Transports scolaires Petite enfance : - ALSH - Crèche Ecole de musique</p>	<p><b>Président :</b></p> <p><b>Vice-Président :</b></p> <p><b>Rapporteur :</b></p> <p><b>Rapporteur-adjoint :</b></p> <p><b>Membres :</b></p>	<p>M. KIELWASSER</p> <p>Mme MYOTTE (Responsable de la commission)</p> <p>Mme LANG</p> <p>M. TIXERONT</p> <p>M. BANDINELLI</p> <p>Mme RUDLER</p> <p>M. JUILLET</p> <p>M. SCHACHER</p> <p>Mme ROSSE</p> <p>Mme BACH</p> <p>Mme MEYER</p> <p>M. ROUDAIRE</p> <p>M. THOMA</p> <p>M. WITWICKI</p>	<p>Gérard</p> <p>Martine</p> <p>Rachel</p> <p>Claude</p> <p>Jean-Paul</p> <p>Suzanne</p> <p>Jean</p> <p>Francis</p> <p>Christiane</p> <p>Céline</p> <p>Karine</p> <p>Joël</p> <p>Yves</p> <p>Lucien</p>

COMMISSIONS	COMPOSITION		
<p><b>DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE SECURITE - JUMELAGE</b></p> <p>Développement économique Tourisme – pistes cyclables Jumelages Sécurité : - pompiers - commission de sécurité - suivi mise en conformité Conseil de défense Suivi facturation impayée Organisation course OFNI IBA Basel</p>	<p><b>Président :</b></p> <p><b>Vice-Président :</b></p> <p><b>Rapporteur :</b></p> <p><b>Rapporteur-adjoint :</b></p> <p><b>Membres :</b></p>	<p>M. KIELWASSER</p> <p>M. SCHACHER (Responsable de la commission)</p> <p>Mme BOGUET</p> <p>M. HARTMANN</p> <p>M. BANDINELLI</p> <p>Mme RUDLER</p> <p>M. JUILLET</p> <p>Mme MYOTTE</p> <p>Mme ROSSE</p> <p>Mme BACH</p> <p>M. TIXERONT</p> <p>Mme ROOS</p> <p>M. ROUDAIRE</p> <p>M. SUTTER</p>	<p>Gérard</p> <p>Francis</p> <p>Josiane</p> <p>Thierry</p> <p>Jean-Paul</p> <p>Suzanne</p> <p>Jean</p> <p>Martine</p> <p>Christiane</p> <p>Céline</p> <p>Claude</p> <p>Nicole</p> <p>Joël</p> <p>Jean-Philippe</p>

COMMISSIONS	COMPOSITION		
<p><b>ENVIRONNEMENT ESPACES VERTS</b></p> <p>Environnement Espaces verts Traitement des déchets Place de jeux / Abri bus Village fleuri et illuminations de Noël Signalétique / Marquage voirie Balayage communal Organisation Village propre Organisation journée citoyenne Relations avec : Petite Camargue Syndicat Cours d'eau EDF Ile de Rhin ONF</p>	<p><b>Président :</b></p> <p><b>Vice-Président :</b></p> <p><b>Rapporteur :</b></p> <p><b>Rapporteur-adjoint :</b></p> <p><b>Membres :</b></p>	<p>M. KIELWASSER</p> <p>Mme ROSSE (Responsable de la commission)</p> <p>Mme MEYER</p> <p>M. TIXERONT</p> <p>M. BANDINELLI</p> <p>Mme RUDLER</p> <p>M. JUILLET</p> <p>Mme MYOTTE</p> <p>M. SCHACHER</p> <p>Mme BACH</p> <p>Mme BOGUET</p> <p>Mme LANG</p> <p>Mme ROOS</p> <p>M. LEPROTTI</p> <p>M. WITWICKI</p>	<p>Gérard</p> <p>Christiane</p> <p>Karine</p> <p>Claude</p> <p>Jean-Paul</p> <p>Suzanne</p> <p>Jean</p> <p>Martine</p> <p>Francis</p> <p>Céline</p> <p>Josiane</p> <p>Rachel</p> <p>Nicole</p> <p>Eric</p> <p>Lucien</p>

COMMISSIONS	COMPOSITION		
<b>HISTOIRE ET PATRIMOINE</b> Maison et Patrimoine Relations avec la société d'histoire Cultes Archives communales Archivages documents, photos Suivi des achats et stocks Transport en général Animation Jeunes C.M.J. Economie d'énergie : - eau, électricité, gaz - suivi consommations - actions correctrices Plan climat	<b>Président :</b> <b>Vice-Président :</b>  <b>Rapporteur :</b> <b>Rapporteur-adjoint :</b> <b>Membres :</b>	M. KIELWASSER Mme BACH  M. BANDINELLI Mme BOGUET Mme RUDLER M. JUILLET Mme MYOTTE M. SCHACHER Mme ROSSE M. TIXERONT M. HARTMANN Mme LANG Mme MALPARTY Mme MEYER M. WITWICKI	Gérard Céline (Responsable de la commission) Jean-Paul Josiane Suzanne Jean Martine Francis Christiane Claude Thierry Rachel Patricia Karine Lucien

Ces propositions ont été approuvées à l'unanimité.

#### **Point 16 – Compte-rendu de la délégation de pouvoirs dans le cadre des marchés publics**

Conformément à la délégation qui m'a été confiée par l'assemblée délibérante le 14 avril 2014 en matière de marchés publics, j'ai pris les engagements suivants depuis la dernière réunion du Conseil Municipal :

##### **Maîtrise d'œuvre pour la réhabilitation d'un ouvrage d'art - Pont levant sur le canal de Huningue rue Paul Bader à KEMBS - Attribution du marché**

Une consultation a été lancée selon la procédure adaptée concernant la maîtrise d'œuvre pour la réhabilitation d'un ouvrage d'art : pont levant sur le canal de Huningue rue Paul Bader à KEMBS.

Le marché est décomposé en deux tranches :

Tranche ferme : travaux de rénovation complète et réhabilitation partielle de la pile 2 estimés à 220 000 € HT  
Tranche optionnelle 1 : remplacement de la pile estimée à 80 000 € HT.

L'avis d'appel public à la concurrence a été transmis au journal d'annonces légales L'Alsace pour une parution dans les éditions du 67 et 68 et mis en ligne, ainsi que le dossier de consultation des entreprises, sur le site de l'Association des Maires du Haut-Rhin en date du 30 janvier 2018.

Le dossier de consultation a fait l'objet de 17 retraits. A la date du 22 février 2018 à 12h00, délai limite de remise des offres, une seule offre a été remise et un bureau d'études s'est excusé de ne pas pouvoir répondre au dossier. Après analyse effectuée selon les critères prévus au règlement de la consultation, le marché a été attribué à la Société EMCH et BERGER – 29 route de la Wantzenau 67800 HOENHEIM, pour un taux de rémunération de la tranche ferme de 8,65 % soit un montant du forfait provisoire de rémunération 19 030 € HT. L'offre est conforme au cahier des charges.

Le Conseil municipal a pris connaissance de ces décisions.

L'accent est remis sur le danger de franchissement du pont par des véhicules ayant un tonnage important en raison des dégradations de certaines piles de soutènement du pont. Par ailleurs, un franchissement du canal pour les piétons et les cyclistes par une passerelle provisoire est à l'étude mais s'avère onéreuse.

#### **Point 17 – Divers**

M. KIELWASSER annonce les réunions et manifestations à venir.

M. BANDINELLI informe qu'il diffusera aux membres du conseil le planning prévisionnel de déploiement de la fibre optique au sein de la Commune.

L'ordre du jour étant épuisé et personne ne souhaitant plus la parole, M. le Maire clôt la séance à 20h45.